

Actions et obligations

Article spécialisé

Aperçu des actions et des obligations

Qu'est-ce qu'une action?

Une action est une participation dans une entreprise. Quiconque détient une action est copropriétaire (actionnaire) de l'entreprise (plus précisément: de la société anonyme). L'actionnaire a ainsi droit à une part des bénéfices de la société et, en cas de dissolution de celle-ci, à une part du produit de la liquidation. En tant que copropriétaire, il bénéficie également d'un «droit de vote» – proportionnel à ses parts – qu'il peut exercer lors de l'assemblée générale (AG) de l'entreprise.

Termes relatifs aux actions

- ▶ **Dividende:** Le dividende désigne la distribution des bénéfices de l'entreprise aux actionnaires. Il est généralement versé une fois par an et dépend du résultat de l'entreprise.
- ▶ **Valeur nominale:** Par valeur nominale, on entend le montant fixe mentionné sur l'action et obtenu en divisant le capital social par le nombre d'actions. Depuis mai 2001, ce montant doit s'élever à 0,01 franc au moins. La valeur nominale indique la participation d'un investisseur détenteur d'une action au capital social de l'entreprise concernée. Elle ne reflète ni le cours, ni le prix d'émission (prix de l'acquisition initiale) d'une action.
- ▶ **Cours (prix) d'une action:** Le cours correspond à la valeur actuelle d'une action. Il s'agit du prix auquel cette dernière peut être achetée ou vendue. Le cours varie en permanence et peut représenter un multiple (mais aussi une fraction) de la valeur nominale.

Qu'est-ce qu'une obligation?

Une obligation (également appelée emprunt ou, en anglais, bond) est un titre de créance émis par une entreprise ou par une collectivité de droit public (Etat, commune). Quiconque détient une obligation peut dès lors faire valoir une créance envers ce débiteur. L'acquéreur de ce titre de créance (l'obligataire) est donc en droit de demander le remboursement du montant de la dette lorsque l'obligation arrive à échéance et reçoit jusqu'à cette date des paiements d'intérêts généralement annuels, convenus à l'avance. La durée des obligations est souvent comprise entre 5 et 10 ans.

Termes relatifs aux obligations

- ▶ **Coupon:** Le coupon désigne le paiement, généralement annuel, des intérêts fixés à l'avance que les entreprises ou les Etats versent aux obligataires. Un tel paiement est exprimé en pour-cent de la valeur nominale (par exemple 5%).
- ▶ **Valeur nominale:** La valeur nominale des obligations indique le montant de la créance à rembourser aux obligataires à l'échéance. La valeur actuelle effective de l'obligation peut s'en écarter.
- ▶ **Cours (prix) d'une obligation:** Le cours indique la valeur actuelle à laquelle une obligation peut être achetée ou vendue. Il est exprimé en pour-cent de la valeur nominale et avoisine souvent les 100% ou, du moins, est compris entre 90% et 110%.

A quoi servent les actions et les obligations?

Pour les investisseurs, les actions et les obligations sont deux possibilités parmi d'autres de placer leur épargne sur le marché des capitaux. Pour les entreprises (et, dans le cas des obligations, pour les Etats également), l'émission d'actions et celle d'obligations constituent deux moyens différents d'obtenir de nouveaux capitaux afin, par exemple, de financer des investissements. Les actions font partie du capital propre de l'entreprise, alors que les obligations sont des fonds de tiers (remboursables après un certain délai).

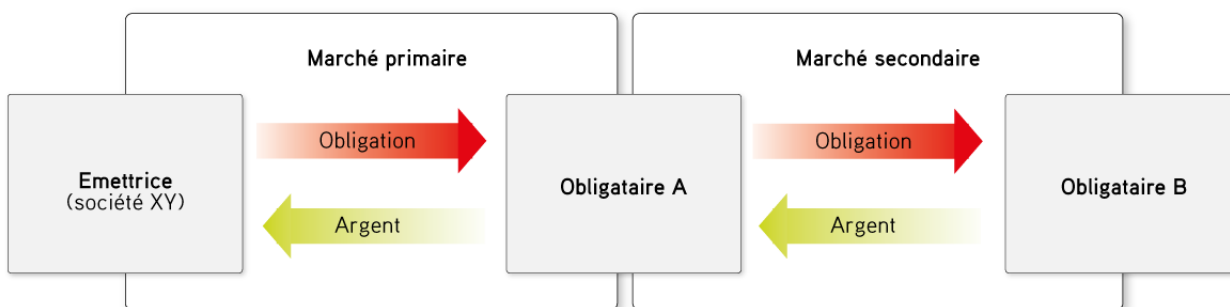
Où et comment les actions et les obligations sont-elles négociées?

Distinction entre le marché primaire et le marché secondaire

Dans le négoce des actions et des obligations, on distingue le marché primaire du marché secondaire. Lorsqu'une entreprise émet de nouvelles actions ou obligations, elle les place d'abord sur le marché primaire. C'est là que les acheteurs les acquièrent pour la première fois. L'entreprise émettrice reçoit alors de l'argent en contrepartie. Cette émission initiale est généralement effectuée par les banques contre une rémunération. Dès que les nouvelles actions et obligations sont en circulation, leurs détenteurs peuvent les revendre à tout moment, sur le marché secondaire.

C'est là qu'ils cèdent leurs titres à de nouveaux acquéreurs. Lorsqu'un petit investisseur privé achète des actions ou des obligations, il le fait en général sur le marché secondaire. Le montant de la transaction est alors échangé entre le nouvel acquéreur et l'ancien détenteur des titres. L'entreprise qui a émis l'action ou l'obligation ne perçoit pas d'argent lors des transactions sur le marché secondaire, mais elle a un nouveau copropriétaire ou un nouveau créancier.

Marché primaire et marché secondaire (exemple des obligations)



Négoce en bourse et négoce hors bourse

Des titres tels que des actions et des obligations peuvent être négociés en bourse, c'est-à-dire sur des marchés bien organisés, qui fonctionnent selon des règles strictes et permettent une activité sans heurts, avantageuse et transparente. Quiconque souhaite acheter ou vendre des actions ou des obligations à la bourse doit placer un mandat correspondant auprès d'un négociant agréé (généralement une banque). Le cours des actions et des obligations est déterminé en fonction de l'offre et de la demande, comme sur les autres marchés. Les actions et les obligations peuvent toutefois également être négociées hors bourse. Par exemple, les actions des petites entreprises sont souvent détenues par la famille fondatrice et ne sont pas négociées en bourse. Le négoce hors bourse est également appelé OTC (*over the counter*, en anglais). Il s'exécute notamment par l'intermédiaire d'une banque et fréquemment par téléphone.

Les frais, un détail qui a son importance

Le négoce d'actions et d'obligations s'accompagne de frais divers. Les banques facturent des frais pour tout achat et toute vente d'actions et d'obligations (courtage) ainsi que pour la gestion des titres (frais de dépôt). Ces frais diffèrent d'un établissement à l'autre. De plus, des taxes boursières et des taxes légales versées à l'Etat sont prélevées selon la bourse et le pays. En principe, plus un investisseur exécute de transactions sur titres (achat et vente), plus les frais sont importants.

Différences entre actions et obligations du point de vue des investisseurs

Les actions sont plus risquées que les obligations

Les acheteurs tant d'actions que d'obligations risquent de subir des pertes ou, dans le pire des cas, de devoir renoncer définitivement au montant investi. L'expérience a montré que ces risques étaient clairement plus élevés pour les actions que pour les obligations: les fluctuations de cours sont généralement limitées pour les obligations, alors qu'elles sont régulièrement importantes pour les actions et conduisent souvent à des pertes notables. De plus, il est indéniablement plus risqué de détenir des actions que des obligations lorsqu'une entreprise fait faillite: dans un tel cas, si le produit de la liquidation est suffisant, les obligataires sont indemnisés avant les actionnaires, car ce sont des créanciers de l'entreprise. Lors d'une faillite, les obligataires pourront donc espérer un remboursement partiel, tandis que les actionnaires subiront plus probablement une perte totale.

Perspectives de rendement plus élevées pour les actions

Le rendement désigne le gain réalisé; il est exprimé en pourcent du capital investi. Par exemple, le rendement annuel s'élève à 5% si un placement de 100 francs dans des obligations génère un gain de 5 francs au bout d'une année. A long terme, les actions affichent, en moyenne, un rendement nettement supérieur à celui des obligations. Le potentiel de gain plus élevé des actions est évident si l'on considère les profits réalisables par les investisseurs. Ces profits découlent des dividendes reçus et d'un éventuel gain de cours, lorsque le cours de vente d'une action dépasse celui d'achat. Les obligataires perçoivent des paiements d'intérêts et bénéficient, en cas d'une hausse des cours, également d'un gain de cours. La différence entre actions et obligations réside dans le fait que les dividendes et les cours des actions peuvent augmenter massivement (en principe de manière illimitée) si l'entreprise présente un bénéfice important, alors que les intérêts des obligations sont fixes et que les cours de ces dernières ne sont guère supérieurs à la valeur nominale. De plus, comme le remboursement à l'échéance correspond au maximum à la valeur nominale, une obligation ne peut guère atteindre de cours extrêmement élevé.

Qui dit rendement accru, dit risques accrus

Investir dans des actions permet d'escompter à long terme (20 ans par exemple) des revenus supérieurs à ceux des obligations, mais cela s'accompagne également de risques plus élevés. De leur côté, les obligations sont plus rentables mais aussi plus risquées que l'épargne bancaire courante, du moins en temps normal. Ces faits ne sont pas liés au hasard, mais correspondent à une règle générale sur les marchés financiers: plus le rendement d'un placement est élevé, plus les risques de ce dernier sont hauts. C'est logique, car les rendements élevés représentent une indemnisation pour le risque important encouru.

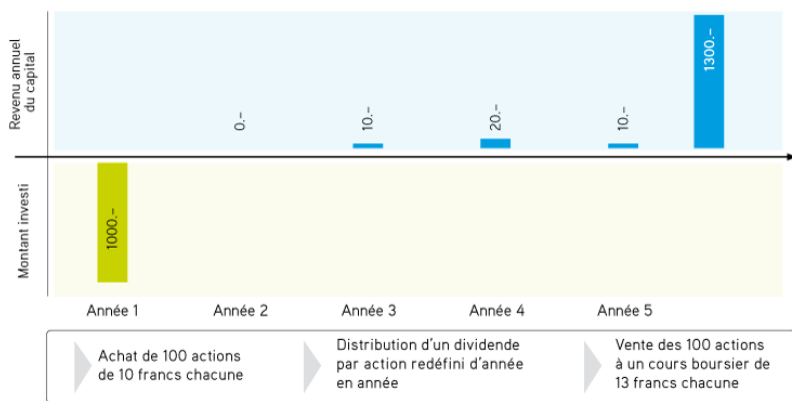
Exemple de revenus et de gains générés par les actions

Un acheteur acquiert 100 actions de 10 francs chacune (1^{re} année). Les années suivantes, l'entreprise verse à l'actionnaire des dividendes de 0 franc (2^e année), de 10 francs (3^e année), de 20 francs (4^e année) et de 10 francs (5^e année). Après le versement des dividendes la 5^e année, l'actionnaire vend ses 100 actions à un cours boursier de 13 francs. Son investissement (sans les intérêts cumulés) a généré un gain de $1300 + 10 + 20 + 10 - 1000 = 340$ francs.

Le rendement des actions et des obligations se calcule comme suit:

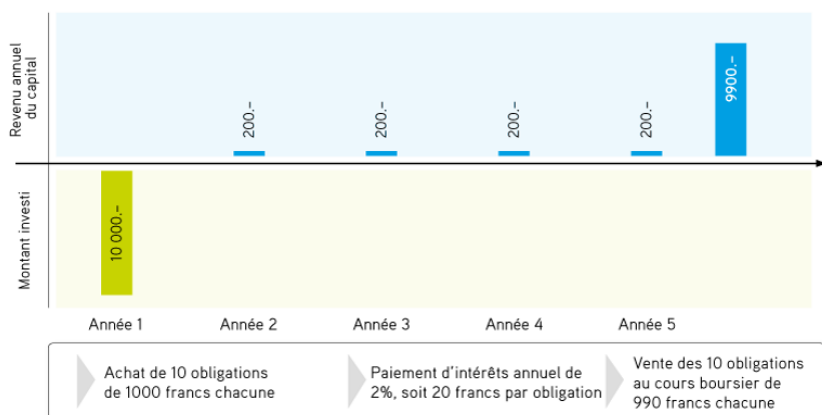
<p>Actions</p> <p>(cours de vente – cours d'achat) + dividendes</p> <hr/> <p>cours d'achat</p>

<p>Obligations</p> <p>(montant de la vente – montant de l'achat) + intérêts</p> <hr/> <p>montant de l'achat</p>
--



Exemple de revenus et de gains générés par les obligations

Une acheteuse acquiert 10 obligations d'une valeur nominale de 1000 francs au cours de 1000 francs (1re année). Chaque année, il reçoit un paiement d'intérêts de 2%, c'est-à-dire de 20 francs par obligation (années 2 à 5). Peu après le paiement d'intérêts de la 5e année, il vend ses obligations à un cours de 990 francs. Son investissement (sans les intérêts cumulés) a généré un gain de $9900 + (4 \times 200) - 10\ 000 = 700$ francs.



Principales différences entre les actions et les obligations

	Actions	Obligations
Qualité de l'acheteur	Copropriétaire (détient des parts de l'entreprise)	Créancier (détient une créance sur l'entreprise ou l'Etat)
Droits patrimoniaux de l'acheteur	Droit à une part des bénéfices (dividende) et à une part du produit de la liquidation de l'entreprise	Droit à des paiements d'intérêts (coupons) et au remboursement de l'obligation (à la valeur nominale) à son échéance
Droit de vote	Oui	Non
Type de capital du point de vue de l'émetteur (entreprise)	Fonds propres	Fonds de tiers
Rang pour un paiement en cas de faillite	Après les obligataires (et tous les autres ayants droit)	Avant les actionnaires (mais après les créances des collaborateurs notamment)
Cours	Cours par action	Cours en % de la valeur nominale
Durée	Illimitée (ou jusqu'à la dissolution de l'entreprise)	Limitée (fixée par obligation, par exemple 10 ans)
Potentiel de gain du point de vue de l'investisseur	Dividendes et éventuels gains de cours illimités à la hausse (à long terme, plus rentable en moyenne que les obligations)	Coupon fixe; le cours des obligations ne peut donc guère dépasser le nominal (à long terme, moins rentable en moyenne que les actions)
Risques du point de vue de l'investisseur	Supérieurs à ceux des obligations: fortes fluctuations de cours et, en cas de faillite, perte totale probable	Inférieurs à ceux des actions: fluctuations de cours limitées, mais perte totale également possible dans les cas extrêmes

Conclusion: qui devrait acheter des actions ou des obligations?

La plupart des gens commenceront par épargner à l'aide d'un compte bancaire. A partir d'une certaine somme épargnée, la question d'un placement éventuel en obligations et en actions et celle du montant à allouer à un tel investissement se poseront. Il n'existe aucune recommandation objective. Les réponses à ces questions sont personnelles et dépendent de la propension au risque des investisseurs.

Ceux qui souhaitent des revenus plus importants et peuvent supporter, le cas échéant, des pertes élevées pourront investir une plus grande part de leur épargne dans des actions.

En revanche, les investisseurs moins téméraires opteront plutôt pour des obligations. L'horizon de placement joue également un rôle: il est plus facile d'investir dans des actions si l'on n'a pas besoin de son épargne à court terme. Dans tous les cas, il est recommandé de ne pas placer tout son argent dans les actions ou les obligations d'une seule entreprise. Il est préférable d'acheter des titres de plusieurs sociétés ou Etats, car cela réduit le risque du placement global. Les fonds de placement, qui regroupent différentes actions et/ou obligations, constituent une possibilité intéressante en la matière.